

Proposition du Conseil administratif du 23 septembre 2009 en vue du boucllement de 18 crédits d'étude et de construction terminés, gérés par le Service des bâtiments et d'un crédit de réalisation géré par le Service de l'énergie, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 3 834 039,79 francs, composé:

- I. d'un montant de 734 816,11 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de cinq crédits de préétude et d'étude, non suivis de réalisation;**
- II. d'un montant de 3 090 323,68 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de 11 crédits de réalisation terminés, gérés par le Service des bâtiments;**
- III. d'un montant de 8900 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires d'un crédit de réalisation terminé, géré par le Service de l'énergie;**
- IV. d'un crédit d'étude non suivi de réalisation et d'un crédit de réalisation abandonné, représentant un montant total voté de 1 277 000 francs, moins une dépense cumulée de 58 202,25 francs, sans demande de crédit complémentaire.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Selon les dispositions légales de la loi sur l'administration des communes (article 30, alinéa 1, lettres e) et m), et de son règlement d'application (articles 33, 34, alinéa 6, lettres j et 35), cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de divers crédits d'étude et de travaux terminés, gérés par les Services des bâtiments et de l'énergie.

Les crédits présentés dans cette proposition sont pour la plupart anciens, voire très anciens, ce qui a rendu très complexe la recherche de tous les éléments permettant leur boucllement. En effet, la majorité des responsables d'opérations concernée par ces crédits ne travaille plus pour l'administration municipale.

Concernant les crédits de réalisation, de nombreux documents utiles ont été retrouvés dans les archives, en particulier la totalité des copies des factures payées, et bien souvent des tableaux récapitulatifs par CFC permettant une bonne compréhension de l'utilisation des crédits. Par contre, cette même recherche s'est avérée plus ardue pour les crédits d'étude non suivis de réalisation.

A cela s'est ajouté une seconde difficulté de taille. La comptabilisation des dépenses et des recettes a majoritairement eu lieu sur le système informatique «Eurozoom», et même sur l'IBM 38 pour lesquels seuls de rares collaborateurs ont encore les accès. Le passage sur le logiciel SAP a engendré quelques distorsions à la lecture des chiffres actuellement disponibles. Si *in fine* tous les montants totaux qui vous sont présentés ci-dessous sont en totale adéquation avec ceux de la Comptabilité générale, leur répartition par rubrique peut varier. En effet, il y a plusieurs cas où toutes les dépenses (factures des tiers, intérêts intercalaires, honoraires de promotion) et même les subventions ont été comptabilisées dans l'ancien système sous une seule et unique rubrique comptable. Au moment de la reprise dans SAP, la ventilation dans les rubriques idoines n'a donc pas pu être faite; seul un montant global a été transféré comme «investissements terrains bâtis» ou «investissements patrimoine financier».

Il a donc fallu reconstituer pour chaque crédit les dépenses selon la typologie actuelle, afin de pouvoir analyser les raisons du dépassement. Nous avons donc choisi de vous présenter l'analyse des crédits selon le schéma dépenses réelles versus montants votés, avec l'explicatif des dépassements.

Les crédits concernés étaient mentionnés dans la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-290 du 21 mai 2008 intitulée «Etat des lieux des crédits complémentaires».

I. Boucllement de cinq crédits de préétude et d'étude non suivis de réalisation, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 734 816,11 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires

1. *Balexert stade, étude de rénovation et extension des équipements et installations*

PFI 050.011.01 – Sports
PR-138, votée le 25.04.1989
OTP/SAP I250035101

Montant voté:	113 593,00
Montant des dépenses:	<u>434 711,00</u>
Différence:	- 321 118,00

L'objet initial de ce crédit concernait uniquement la réfection des vestiaires. A cette même époque, le FC Servette était en plein envol. Des projets plus ambitieux ont été envisagés, de nouvelles études ont ainsi été réalisées. Les compléments d'études nécessaires à couvrir les surcoûts engendrés n'ont toutefois pas été demandés. Un échange de terrains avec l'Etat (anciens abattoirs et parcelle derrière la gare de Cornavin) a fait que cette étude est devenue caduque.

2. *Lissignol 1-3/Rousseau 14, étude de la rénovation des immeubles*

PFI 012.036.01 – Logements existants

PR-161, votée le 07.02.1989

OTP/SAP I250023101

Montant voté:	974 042,00
Montant des dépenses:	<u>1 024 068,85</u>
Différence:	– 230 026,85

L'îlot Rousseau-Lissignol a fait, depuis 1989, l'objet de plusieurs projets, avec à chaque fois des découpages d'immeubles différents. Le crédit que nous proposons au bouclage ici concerne la première prétude générale. En cours d'étude, différentes variantes ont été demandées, ce qui a engendré une majoration des honoraires. Le 7 novembre 1990, M^{me} la conseillère administrative Jaqueline Burnand informait les mandataires de la suspension du mandat pour des motifs économiques.

En 1998, une nouvelle étude démarrait (Lissignol 9-10 et Rousseau 14-16), suivie d'un complément en 2007 pour Rousseau 14, et finalement en 2009 la nouvelle étude concernant Lissignol 1-3 a été votée. Les projets ont évolué, en particulier en matière de politique énergétique et en matière de type de rénovation. De ce fait, l'étude réalisée en 1989 n'a pas été intégrée dans les demandes plus récentes.

3. *Théâtre de la Comédie, étude complémentaire rénovation du bâtiment et modernisation des installations*

PFI 043.006.03 et 05 – Théâtres et concerts

PR-416, votée le 03.05.2000

PR-218, votée le 09.10.2002, complémentaire

OTP/SAP I250229101

Montant voté:	575 000,00
Montant des dépenses:	<u>660 093,26</u>
Différence:	– 85 093,26

Le crédit voté de 300 000 francs et son complément de 275 000 francs étaient destinés à finaliser l'étude du 5^e projet. A fin 2003, le montant des dépenses s'élevait à 414 000 francs. En 2007, une étude a été entreprise pour une mise aux normes urgente des installations de sécurité, pour un montant de 246 100 francs, soit une dépense totale de 660 100 francs expliquant le dépassement par rapport aux montants votés.

Suite à un arrêté du Conseil administratif du 5 septembre 2007, le projet de réalisation a été retiré du PFI, rendant ainsi l'étude caduque.

4. *Industrie 8, étude de rénovation*

PFI 012.046.01 – Logements existants

PR-226, votée le 20.03.1990

OTP/SAP I250028101

Montant voté:	25 000,00
Montant des dépenses:	<u>108 427,50</u>
Différence:	– 83 427,50

5. *Industrie 12, étude de rénovation*

PFI 012.046.01 – Logements existants

PR-226A, votée le 20.03.1990

OTP/SAP I250029101

Montant voté:	25 000,00
Montant des dépenses:	<u>40 150,50</u>
Différence:	– 15 150,50

L'analyse du 8 et du 12, rue de l'Industrie s'effectue conjointement, un montant de 50 000 francs ayant été voté pour l'étude de ces deux adresses. Cette étude a également fait l'objet de plusieurs variantes en cours d'étude, induisant ainsi une augmentation des honoraires. L'occupation de ces immeubles par des squatters a suspendu la finalisation de ce projet.

De nouvelles études ont été menées en 2004 (PR-353) par le Service d'architecture.

II. Bouclement de 11 crédits de construction gérés par le Service des bâtiments, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 3 090 323,68 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires

N.B: Nous avons conservé dans nos explications la terminologie «honoraires de promotion» pour les prestations du personnel pour les investissements, puisque c'est celle employée dans tous les documents qui ont été utiles à nos recherches.

6. *Montbrillant 14, réfection de la toiture, renforcement des structures*

PFI 046.050.00 – Animations & loisirs

PR-182, votée le 09.09.1997

OTP/SAP I250043101

Montant voté:	500 000,00
Montant des dépenses:	<u>554 969,95</u>
Différence:	– 54 969,95

Le dépassement de 55 000 francs se décompose de la manière suivante:

- 25 250 francs: les honoraires de promotion ont été prélevés, mais ne figuraient pas dans la proposition;
- 17 100 francs: majoration des intérêts intercalaires; dans la proposition, la durée de chantier a été estimée à six mois. Il en a finalement duré dix-sept, avec une demande de mise en exploitation trois mois plus tard;
- 12 650 francs de dépassement du coût de la construction, suite à la demande en cours de chantier de l'ajout d'un escalier de secours.

7. *Châtelaine 43, mise en conformité d'une partie des locaux du bâtiment principal*

PFI 020.014.03 – Industrie, artisanat, commerce

PR-173, votée le 16.01.2002

PR-264, votée le 12.03.2003, complémentaire

OTP/SAP I250261101

Montant voté:	9 109 000,00
Montant des dépenses:	<u>10 297 962,90</u>
Différence:	– 1 188 962,90

Le dépassement du coût des travaux est essentiellement dû à des honoraires (+ 443 000 francs). On notera en contrepartie un «gain» sur les honoraires de promotion, la proposition du crédit de base étant imprécise concernant les postes «honoraires» et «honoraires de promotion». En effet, dans la demande du crédit initial, la totalité des honoraires a été regroupée sous le CFC 55 (prestations du maître de l'ouvrage). Le solde du dépassement sur travaux s'explique par de nouvelles demandes faites en cours de chantier par les futurs usagers, dont une partie des coûts a été prise en charge à hauteur de 435 400 francs par la société Horizon North SA.

Bien que la durée du chantier ait été respectée, une demande de mise en exploitation tardive est à l'origine du dépassement de 929 000 francs des intérêts intercalaires.

8. *Centre sportif des Vernets, travaux de sécurité et rénovation partielle de la patinoire couverte*

PFI 050.12.02 – Sports
PR-33, votée le 17.03.1992
OTP/SAP I250006101

Montant voté:	13 733 092,00
Montant des dépenses:	<u>14 067 463,72</u>
Différence:	– 334 371,72

Les travaux ont été réalisés à un coût inférieur de 609 750 francs à ceux prévus dans la PR-33.

Bien que ne figurant pas dans la proposition, des intérêts intercalaires ont été perçus, pour un total de 944 100 francs.

9. *Aire 120, rénovation villa*

PFI 012.054.00 – Logements existants
PR-373, votée le 30.09.2000
OTP/SAP I250232101

Montant voté:	133 000,00
Montant des dépenses:	<u>182 550,00</u>
Différence:	– 49 550,00

Bien que le crédit ait été voté en septembre 2000, la première estimation du coût des travaux a été effectuée en juin 2001, pour un montant de 188 400 francs. Le dépassement des coûts résulte des travaux nécessaires au raccordement de la villa pour l'eau et le gaz.

10. *Charles-Galland à Vessy, transformation légère du bâtiment*

PFI 063.014.00 – Personnes âgées
PR-376, votée le 09.05.1995
OTP/SAP I250008101

Montant voté:	1 200 000,00
Montant des dépenses:	<u>1 396 787,00</u>
Différence:	– 196 787,00

Au cours du chantier, des modifications importantes ont dû être apportées aux travaux planifiés, notamment dans les détails d'exécution ou suite à la découverte de l'état des supports lors du démontage. Ne pouvant laisser les travaux en suspens, le bâtiment étant occupé, ces travaux ont tous été réalisés rapidement, sans demande de crédit complémentaire.

11. *Louis-Aubert 2, réaménagement et transformation de la crèche de Champel*

PFI 061.031.00 – Enfance et jeunesse

PR-91, votée le 03.11.2001

OTP/SAP I250252101

Montant voté:	333 000,00
Montant des dépenses:	<u>370 741,48</u>
Différence:	- 37 741,48

Des travaux plus importants sur tout le système de ventilation se sont avérés nécessaires en cours de chantier. Il en résulte un dépassement du budget, en particulier sur les CFC 211 (maçonnerie), 244 (ventilation), 283 (faux plafonds) et 285 (peinture).

A noter que ce chantier a été réalisé en quatre mois au lieu des dix prévus dans la proposition.

12. *Vieux-Billard 11, Gourgas 18, aménagement des anciens locaux occupés par l'Unité gestion véhicules pour le Service d'incendie et de secours*

PFI 073.010.00 – Administration générale

PR-152, votée le 29.04.2002

OTP/SAP I250265101

Montant voté:	263 000,00
Montant des dépenses:	<u>305 183,98</u>
Différence:	- 42 183,98

En cours de chantier, une demande a été faite pour la création de vestiaires pour femmes. Les CFC 211 (maçonnerie), 230 (électricité) et 250 (sanitaires) ont de ce fait été plus élevés qu'initialement prévus.

13. *Hôtel-de-Ville 5, Déplacement du local informatique au sous-sol*

PFI 111.053.01 – Administration générale

PR-176, votée le 13.03.2002

OTP/SAP I250264101

Crédit voté: 1 411 000, dont 646 000 sous la responsabilité du Service des bâtiments

Montant voté:	646 000,00
Montant des dépenses:	<u>780 420,88</u>
Différence:	- 134 420,88

En cours de chantier, l'aménagement de l'installation électrique s'est avéré beaucoup plus complexe que prévu (70% du dépassement sur le coût des travaux). Les 30% restants sont dus au fait que des travaux liés au CFC 32 (modification du câblage) ont été imputés sur la part de crédit gérée par le Service des bâtiments, au lieu de celle sous la responsabilité de la Direction des systèmes d'information et de communication, selon la PR-176.

Le fort dépassement des intérêts intercalaires a deux causes: le chantier qui était prévu sur une année en a duré deux, et surtout la demande de mise en exploitation n'a été faite que vingt-six mois après la réception des dernières factures.

14. *Sixième crédit global sport, travaux d'entretien et d'amélioration dans divers bâtiments sportifs*

PFI 050.052.01 et 02 – Sports

PR-205, votée le 11.11.1997

Montant voté:	2 319 200,00
Montant des dépenses:	<u>2 354 018,71</u>
Différence:	- 34 818,71

Le coût des travaux prévus concernant l'entretien et l'amélioration de la sécurité des six installations sportives au bénéfice de ce 6^e crédit global sports a été respecté.

Par contre, les travaux se sont échelonnés sur quatre ans au lieu des trois planifiés, et une mise en exploitation tardive (huit mois supplémentaires) expliquent le dépassement d'environ 100 000 francs sur les intérêts intercalaires.

La répartition par site est détaillée en annexe. A noter que les trois postes concernant les Vernets doivent se lire dans leur globalité. En effet, plusieurs interventions concernaient l'ensemble du périmètre, et par souci de simplification, l'entièreté des coûts y relatifs a été imputée sur le crédit principal.

15. *Pin 1-3-5, promenade, rénovation de l'enveloppe des immeubles*

PFI 012.097.01, 02 et 03 – Logements existants

PR-138, votée le 25.04.1989, études

PR-326, votée le 10.11.1998, réalisation

PR-52, votée le 02.05.2000, complémentaire

OTP/SAP I250214101 - I250214102 - I25021410

Montant voté:	4 420 000,00
Montant des dépenses:	<u>5 235 152,21</u>
Différence:	- 815 152,21

L'état de dégradation de la pierre naturelle s'est avéré plus important que prévu au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Afin d'assurer une homogénéité de l'ouvrage eu égard à sa valeur patrimoniale, une réfection complète a été réalisée, avec pour conséquence un dépassement du CFC 216 (pierres naturelles et sculptures) de 450 000 francs et du CFC 211 (échafaudages) de 150 000 francs.

Les honoraires de promotion ont été perçus sur la totalité de la réalisation. Ils n'avaient pas été intégrés dans la demande de crédit initial, leur introduction étant intervenue à posteriori (+ 190 000 francs).

16. *Moillebeau 1, «les Tilleuls», transformation et agrandissement des bâtiments de la pension*

PFI 063.001.01 – Personnes âgées

PR-198, votée le 05.11.1985

PR-343, votée le 14 mai 1991, complémentaire

OTP/SAP I250048101 - I250049101

Montant voté brut:	16 420 000,00
Subventions:	<u>- 2 570 000,00</u>
Montant voté net:	13 850 000,00
Montant des dépenses brut:	17 350 584,85
Subventions:	<u>- 3 299 220,00</u>
Montant des dépenses net:	14 051 364,85
Différence:	- 201 364,85

L'analyse conjointe du crédit initial et du crédit complémentaire est nécessaire à la bonne compréhension du dépassement global de crédit de 201 364,85 francs.

Ce crédit ayant bénéficié de plusieurs subventions, il convient d'étudier le coût de la construction brut.

Dans le crédit initial, le montant du coût des travaux s'élève à 10 820 000 francs (Fonds d'art contemporain inclus). Il s'est rapidement avéré insuffisant. En effet, peu après le démarrage des travaux, il est apparu que le bâtiment (que l'on croyait du XVIII^e siècle), date du XVI^e, ce qui a engendré des mesures de conservation qui ont modifié le programme initial. Par ailleurs, diverses exigences complémentaires ont été faites par l'Office fédéral des assurances sociales et l'Office fédéral des constructions, liées au versement des subventions. Finalement, il a été constaté que le devis initial était un peu obsolète par rapport aux nouvelles conceptions de prise en charge des pensionnaires, tels que ceux de la résidence des Tilleuls.

Une demande de crédit complémentaire a donc été déposée. Le total du crédit de construction brut voté se monte à 16 420 000 francs. Les travaux réali-

sés en rapport avec les demandes présentées dans les propositions se montent à 15 488 200 francs, soit en-deçà du crédit voté (931 800 francs). Ces deux crédits auraient dû être bouclés en 1997, à la réception de la dernière subvention.

A la même période a germé l'idée d'offrir aux résidents, qui parfois ne peuvent plus quitter le home par leurs propres moyens, un lieu de repos et de méditation. C'est ainsi que le projet du «jardin de la paix» a vu le jour. Bien qu'il aurait dû faire l'objet d'une nouvelle demande de crédit, les dépenses concernant sa réalisation ont été prises sur le solde ouvert du crédit complémentaire.

Le coût total du jardin de la paix se monte à 1 862 400 francs.

Les subventions versées dans le cadre de l'opération initiale ont été supérieures à celles inscrites dans la proposition, soit 3 299 220 francs au lieu de 2 570 000 francs.

III. Bouclement d'un crédit de construction géré par le Service de l'énergie avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 8900 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires

17. *Avenue des Crêts-de-Champel 40, installation d'une centrale photovoltaïque*

PFI 030.083.02 – Ecoles publiques et parascolaires

PR-370, votée le 19.04.2005

OTP/SAP I26000510

Montant voté:	178 000,00
Montant des dépenses:	<u>186 900,00</u>
Différence:	<u>- 8 900,00</u>

Lors de la réalisation de la centrale photovoltaïque, les 178 000 francs votés ont été dépensés dans leur globalité, sans tenir compte des 5% concernant les prestations des services pour investissements (honoraires de promotion).

IV. Bouclement d'un crédit d'étude non suivi de réalisation et d'un crédit de réalisation abandonné, sans demande de crédit complémentaire

18. *Industrie 7-15, préétude de rénovation des immeubles*

PFI 012.047.01 – Logements existants

PR-226, votée le 20.03.1990

OTP/SAP I250030101

Montant voté:	200 000,00
Montant des dépenses:	<u>48 417,00</u>
Différence:	<u>151 583,00</u>

Cette étude a été abandonnée, suite à un accord entre la Ville de Genève et l'Armée du Salut. Cette dernière a en effet rénové l'immeuble à sa charge, compensé par un droit de superficie à titre gratuit (extrait du CA du 31 mars et 5 mai 1999).

19. *Grand-Pré 9 rue, aménagement locaux des agents de ville*

PFI 072.002.02– Police municipale

PR-486, votée le 21.03.2007

OTP/SAP I250307101

Montant voté:	1 077 000,00
Montant des dépenses:	9 785,25
Différence:	<u>1 067 214,75</u>

Le Conseil administratif, dans une décision du 26 septembre 2007, a suspendu les travaux d'aménagements des locaux des agents municipaux. Depuis cette date, la situation a évolué de telle manière que la PR-486 est devenue sans objet.

Conclusion

Sur les 19 crédits présentés ici en vue de leur bouclement:

- cinq concernent des études terminées nécessitant une demande de crédit complémentaire;
- 12 concernent des crédits de réalisation en dépassement, avec demande de crédit complémentaire;
- deux concernent des crédits non suivis de réalisation, sans demande de crédit complémentaire.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

(Crédits de préétude et d'étude terminés nécessitant une demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de cinq crédits de préétude et d'étude terminés, un crédit complémentaire de 734 816,11 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 321 118 francs pour l'étude de la rénovation et l'extension des équipements et installations du stade de Balexert, sis avenue Pailly 11 (PR-138 votée le 25.04.1989);
- 230 026,85 francs pour la préétude de la rénovation des immeubles sis rue Lissignol 1-3 / rue Rousseau 14 (PR-161 votée le 07.02.1989);
- 85 093,26 francs pour l'étude de la rénovation du bâtiment et modernisation des installations de sécurité du Théâtre de la Comédie, sis boulevard des Philosophes 6 (PR-416 votée le 03.05.2002 et PR-218 votée le 09.10.2002);
- 83 427,50 francs pour l'étude de la rénovation de l'immeuble sis rue de l'Industrie 8 (PR-226 votée le 20.03.1990);
- 15 150,50 francs pour l'étude de la rénovation de l'immeuble sis rue de l'Industrie 12 (PR-226 votée le 20.03.1990).

Art. 2. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif ou financier, suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen de trois annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2013.

PROJET D'ARRÊTÉ II

(Crédits de réalisation terminés nécessitant une demande de crédit complémentaire, gérés par le Service des bâtiments)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de 12 crédits de réalisation terminés, un crédit complémentaire de 3 090 323,68 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 54 969,95 francs pour la réfection de la toiture et le renforcement des structures de l'immeuble sis 14, rue de Montbrillant (PR-182 votée le 09.09.1997);
- 1 188 962,90 francs pour la mise en conformité d'une partie des locaux du bâtiment principal sis 43, avenue de Châteleine (PR-264 votée le 12.03.2003);
- 334 371,72 francs pour les travaux de sécurité et rénovation partielle de la patinoire couverte du centre sportif des Vernets sis 4, rue Hans-Wilsdorf (PR-33 votée le 17.03.1992);
- 49 550 francs pour la rénovation de la villa sise 120, avenue d'Aïre (PR-373 votée le 30.09.2000);
- 196 787 francs pour la transformation légère du bâtiment Charles-Galland à Vessy, sis 85, route de Veyrier (PR-376 votée le 09.05.1995);
- 37 741,48 francs pour le réaménagement et la transformation de la crèche de Champel sis 2, avenue Louis-Aubert (PR-91, votée le 03.11.2001);
- 42 183,98 francs pour l'aménagement pour le Service d'incendie et de secours des anciens locaux occupés par l'unité gestion véhicules, sis 11, rue du Vieux-Billard (PR-152 votée le 29.04.2002);
- 134 420,88 francs pour le déplacement du local informatique au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville et de la création de locaux au 10, rue François-Dussaud (PR-176 votée le 13.03.2002);
- 34 818,71 francs pour les six crédits destinés aux travaux d'entretien et d'amélioration de la sécurité d'installations sportives (PR-205 votée le 11.11.1997);
- 815 152,21 francs pour les trois crédits concernant la rénovation de l'enveloppe des immeubles sis aux 1-3-5, promenade du Pin (PR-52 votée le 02.05.2000);
- 201 364,85 francs pour les deux crédits relatifs à la transformation et à l'agrandissement des bâtiments de la pension «les Tilleuls» sise 1, rue de Moillebeau (PR-198 votée le 05.11.1985 et PR-343 votée le 15.05.1991).

Art. 2. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif ou financier, suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque objet, la dépense sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

PROJET D'ARRÊTÉ III

(Crédit de réalisation terminé nécessitant une demande de crédit complémentaire, géré par le Service de l'énergie)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 8900 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives à l'installation d'une centrale photovoltaïque au 40, avenue des Crêts-de-Champel (PR-370 votée le 19.04.2005).

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. La dépense sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

PROJET D'ARRÊTÉ IV

(Crédits non suivis de réalisation sans demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Les crédits suivants:

- 200 000 francs moins une dépense de 48 417 francs pour l'étude de la rénovation des immeubles sis 7-15, rue de l'Industrie (PR-226 votée le 20.03.1990);
- 1 077 000 francs moins une dépense de 9 785,25 pour le réaménagement des locaux sis au 9, rue du Grand-Pré (PR-486 votée le 21.03.2007),

ont été utilisés partiellement. Ces crédits sont bouclés sans demande de crédit complémentaire.

I Crédits d'études abandonnés avec un dépassement

	N° OTP	bâtiments	N° PFI	PR	voité le :	dépenses	voité	différence
1)	I250035101	Balexert, stade, rénovation et extension des équipements et installations	050.011.01	138 A	25.04.1989	434'711.00	113'593.00	-321'118.00
2)	I250023101	Lissignol 1-3 / Rousseau 14, rénovation des immeubles	012.036.01	161 A	07.02.1989	1'204'068.85	974'042.00	-230'026.85
3)	I250229101	théâtre de la Comédie, étude complémentaire, rénovation bâtiment et modernisation installations	043.006.03 040.006.05	416 A 218A	03.05.2000 09.10.2002	660'093.26	575'000.00	-85'093.26
4)	I250028101	Industrie 8	012.046.01	226 A	20.03.1990	108'427.50	25'000.00	-83'427.50
5)	I250029101	Industrie 12	012.046.01	226 A	20.03.1990	40'150.50	25'000.00	-15'150.50
Projet d'arrêté I						2'447'451.11	1'712'635.01	-734'816.11

II et III Crédits de réalisation à boucler avec dépassement

	N°	bâtiments	N° PFI	PR	voité le :	dépenses	voité	différence
6)	I250043101	Montbrillant 14, réfection de la toiture, renforcement des structures	046.050.00	182 A	09.09.1997	554'969.95	500'000.00	-54'969.95
7)	I250261101	Châtelaine 43, mise en conformité d'une partie des locaux du bâtiment principal	020.014.03	173 A 264A	16.01.2002 12.03.2003	10'297'962.90	9'109'000.00	-1'188'962.90
8)	I250006101	Centre sportif des Vernets, travaux de sécurité et rénovation partielle de la patinoire couverte	050.012.00	33A	17.03.1992	14'067'463.72	13'733'092.00	-334'371.72
9)	I250232101	Aïre 120, rénovation villa	012.054.00	373 A	30.09.2000	182'550.00	133'000.00	-49'550.00
10)	I250008101	Charles-Galland à Vessy, transformation légère du bâtiment	063.014.00	376 A	09.05.1995	1'396'787.00	1'200'000.00	-196'787.00
11)	I250252101	Louis-Aubert 2, réaménagement et transformation de la crèche de Champel	061.031.00	91A	03.11.2001	370'741.48	333'000.00	-37'741.48

N° OTP	bâtiments	N° PFI	PR	voté le :	dépenses	voté	différence	
12)	I250265101	Vieux-Billard 11, Gourgas 18, aménagement des anciens locaux occupés par l'UGV pour le SIS	073.010.00	152 A	29.04.2002	305'183.98	263'000.00	-42'183.98
13)	I250264101	Hôtel-de-Ville 5, déplacement du local informatique au sous-sol	110.053.01	176 A	13.03.2002	780'420.88	646'000.00	-134'420.88
14.1	I250205101	Piscine ext. Vernets/Wilsdorf 2-4	050.052.01 050.052.02	205 A	11.11.1997	1'374'867.35	1'111'535.00	-263'332.35
14.2	I250205102	Patinoire int. Vernets/Wilsdorf 2-4	050.052.01 050.052.02	205 A	11.11.1997	34'642.25	143'485.00	108'842.75
14.3	I250205103	Patinoire ext. Vernets/Wilsdorf 4	050.052.01 050.052.02	205 A	11.11.1997	206'489.40	233'707.00	27'217.60
14.4	I250205104	Dussaud 12, centre sportif Queue-d'Arve	050.052.01 050.052.02	205 A	11.11.1997	91'325.05	76'090.00	-15'235.05
14.5	I250205105	Frontenex 8, plateau de/ logement concierge	050.052.01 050.052.02	205 A	11.11.1997	618'794.69	732'643.00	113'848.31
14.6	I250205106	Ecu 22, centre sportif Bois-des-Frères	050.052.01 050.052.02	205 A	11.11.1997	27'899.97	21'740.00	-6'159.97
14)	6 ^{ème} crédit global sport, travaux d'entretien et d'amélioration dans divers bâtiments sportifs				Total	2'354'018.71	2'319'200.00	-34'818.71
15)	I250214101 I250214102 I250214103	Pin 1-3-5, promenade, rénovation de l'enveloppe des immeubles	012.097.01 012.097.02 012.097.03	138 A 326A 52A	25.04.1989 10.11.1998 02.05.2000	5'235'152.21	4'420'000.00	-815'152.21
16)	I250048101 I250049101	Moillebeau 1 rue, "les Tilleuls", transformation et agrandissement des bâtiments de la pension	063.001.01 063.001.02	198 A 343A	05.11.1985 14.05.1991	14'051'364.85	13'850'000.00	-201'364.85
17)	I260005101	Crêts-de-Champel 40, installation d'une centrale photovoltaïque	030.083.02	370 A	19.04.2005	186'900.00	178'000.00	-8'900.00
Projet d'arrêté II						49'783'515.68	46'684'292	-3'099'223.68

IV) Crédits abandonnés ne présentant pas de dépassement

	N° OTP	bâtiments	N° PFI	PR	voté le:	dépenses	voté	différence
18)	I250030101	Industrie 7-15	012.047.01	226 A	20.03.1990	48'417.00	200'000.00	151'583.00
19)	I250307101	Grand-Pré 9, locaux agents de ville	072.002.00	486A	21.03.2007	9'785.25	1'077'000.00	1'067'214.75
Projet d'arrêté III						58'202.25	1'277'000.00	1'218'797.75